

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michèle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Transports scolaires - Marché n° 00290U pour l'exécution de services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/453 du Conseil de Communauté du 29 juin 2000, vous avez approuvé la passation de marchés négociés entre la Communauté urbaine de Bordeaux et des entreprises de transports de personnes pour assurer l'exécution de circuits de transports scolaires, ces derniers étant découpés en lots.

Ainsi, il a été confié au groupement solidaire Sa Citram Aquitaine / Rebmann Lavergne, dont le mandataire est la société Sa Citram Aquitaine, sise 8 rue Corneille BP 223, 33042 Bordeaux cedex, par marché n° 00290U correspondant au lot n° 11, la desserte des établissements sur les communes de Blanquefort, Le Taillan et Eysines, pour un montant initial de 477 932,98 € H.T.

Le marché comprend les circuits 056.022, 519.118, 519.119 et 162.042.

En raison de l'évolution des secteurs scolaires de la commune de Blanquefort et d'une augmentation du nombre d'élèves à transporter, il est proposé pour la rentrée scolaire 2004, de modifier la configuration du trajet et des points d'arrêts du circuit 056.022, en subdivisant le circuit 056.022, dont le parcours journalier est de 26,6 kms, en circuit n° 056.022a (parcours journalier : 18,7 kms) et n° 056.022b (parcours journalier : 18,5 kms) du lot n°11, de la commune de Blanquefort.

La réorganisation de la desserte des établissements scolaires du circuit 056.022, en subdivisant le trajet scolaire en circuit n°056.022 a et 056.022b, entraîne un doublement du forfait journalier et une augmentation de 10,6 kms du parcours journalier.

Ces modifications ont pour conséquence une augmentation du montant du marché ainsi qu'il suit :

N° marché	Groupement titulaire	N° Circuit	Montant H.T. du marché initial en €	Montant H.T. de l'avenant n°1 en €	Nouveau montant H.T. du marché en €	Pourcentage Augmentation Avenant n°1
00290U Lot 11	SA Citram Aquitaine (mandataire)/ Rebmann Lavergne	056.022a modification 056.022b modification	477 932,98	27 148,12	505 081,10	5,68 %

Imputation budgétaire 2004 à 2006, chapitre 60, compte 60420071, CRB D320.

L'avenant n° 1 représente une plus value de 27 148,12 € HT, soit une augmentation de 5,68 % par rapport au montant initial.

En application de l'article 49-1 de la loi 93-122, modifiée le 8 janvier 1995, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été recherché.

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 30 juin 2004 a émis un avis favorable.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint. En application de l'article L2121.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à l'avenant n° 1 au marché 00290 U, est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics – hôtel de la Communauté – 13^{ème} étage.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant en prenant en compte les modifications ci-dessus énoncées et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché 00290U, relatif à la mise en place des modifications du circuit 056.022, avec le groupement Sa Citram Aquitaine (mandataire)/Rebmann Lavergne, entraînant une plus value de 27 148,12 € H.T.,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2004

M. PIERRE BRANA

